

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2014

Réception par le Prefet : 11/07/2014

Publication : 18/07/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-7-11-3

Séance du vendredi 11 juillet 2014

SÉMINAIRE DE JEUNES EUROPÉENS ORGANISÉ PAR LA VILLE DE MULHOUSE DU 21 AU 24 OCTOBRE 2014

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2014-2-11-1 du 13 mars 2014 relative au budget primitif 2014 des actions de coopération transfrontalière, européenne et internationale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise, dans le cadre du séminaire de jeunes européens organisé par la Ville de Mulhouse du 21 au 24 octobre 2014, l'accueil de jeunes européens, le 23 octobre 2014, en salle de l'Assemblée, pour la présentation par ces derniers des travaux effectués et pour un débat avec les Conseillers Généraux,
- autorise la prise en charge par le budget départemental 2014 programme F612 imputation 011-048-6185-2676-114 d'un verre de l'amitié pour un montant estimé à 350 €,
- autorise le Président du Conseil Général à signer, dans le cadre de la demande de subvention européenne effectuée par la Ville de Mulhouse (programme ERASMUS +), les documents requis par l'Union européenne.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions